



DISP PARIS : IL EST URGENT D'AGIR EN MATIERE D'INSERTION ET DE PROBATION

LETTRE OUVERTE

Monsieur Thierry ALVES

Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris

3 Avenue de la Division Leclerc
94260 Fresnes

Objet : Alerte sur la dégradation critique des conditions de travail des CPIP et sur les risques psychosociaux au sein des SPIP de la DISP de Paris

Monsieur le Directeur Interrégional,

Nous commencerons cette lettre ouverte en vous remerciant de la tenue d'une bilatérale le 02 avril avec les représentants des corps des personnels de surveillance, des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et des personnels administratifs de FO Justice et vous souhaitons une bonne installation.

Nous retenons que vous êtes désireux de poursuivre un dialogue social constructif avec notre organisation syndicale. La filière insertion et probation de FO Justice pour la DISP de PARIS tient d'ores et déjà à attirer votre attention sur les problèmes rencontrés par nos collègues CPIP et la liste n'est pas exhaustive.

Lors de la formation spécialisée du CSA SPIP du 31 mars dernier, l'ordre du jour portait notamment sur le **PAPRI Pact**. Ce document, véritable « plan d'attaque » annuel, a pour mission théorique de protéger la santé physique et mentale des personnels pénitentiaires.

Pourtant, le constat de terrain est alarmant : si les violences subies par nos collègues sont traditionnellement projetées comme venant de l'extérieur, nous affirmons aujourd'hui que **le danger vient désormais de l'intérieur**.

En effet, **les Risques Psychosociaux (RPS) ont atteint leur apogée**. L'explosion du nombre de personnes suivies (PPSMJ) par CPIP, conjuguée à la multiplication des tâches transversales et des référencements thématiques, crée une charge de travail insoutenable. Les CPIP sont également très impactés par le surencombrement carcéral :

- **SPIP 95 MF (MAVO & SAS) :**

La situation au CPOP est critique. Avec (au 09/03/26) un taux d'occupation de **199,30 %** et 90 matelas au sol, la réalité humaine est sacrifiée.

- Le nombre d'agents présents ne suffit plus pour effectuer un travail de qualité.
- **Pour quelle conséquence** : avec 4 CAP par semaine, le CPIP ne fait plus de la réinsertion, il fait de « l'abattage ». Le sentiment de perte de sens et le risque de burn-out sont omniprésents.

Il règne un climat d'insécurité

Le manque d'effectifs chez nos collègues surveillants impacte directement les CPIP (difficultés d'accès aux détenus). À cela s'ajoute souvent l'indécence de locaux vétustes et insécurisés, exacerbant les tensions avec les personnes détenues reçues. De plus, l'actualité récente (agressions, gardes à vue de collègues) finit de cristalliser un sentiment d'insécurité profonde.



SPIP 91, 75, 93 & 77

- **Essonne (Fleury-Mérogis)** : des charges dépassant les 120 dossiers sans aucune ouverture de poste à la mobilité. Les agents pallient même les carences du greffe et du secrétariat.
- **Paris (MO)** : un sous-effectif chronique avec des prises en charge dépassant les 100 mesures.
- **Seine-Saint-Denis** : un "ras-le-bol" généralisé suite aux mises en cause juridiques injustifiées de collègues CPIP. La question de la démission ou de la reconversion n'est plus taboue, elle est devenue la norme.
- **CD Melun** : des collègues usés, contraints de se former sur leur temps personnel par manque de temps et de ressources proposées par l'administration alors même que cet établissement est fléché AICS et accueille plus de 86 % de ce type de profil.
- **CP Réau** : problème à l'UAT : il faut actuellement un an d'attente pour partir en centre de détention. Les aménagements de peine, les permissions de sortie s'organisent en partance de l'UAT qui n'a normalement pas cette vocation

Cette pression constante génère des situations inacceptables, voir des accidents et pourtant trop souvent, l'administration refuse l'imputabilité au service lors d'accidents de travail (CITIS), « motivant » laconiquement une « maladresse de l'intéressé ».

Comment parler de maladresse quand un agent, gérant 120 dossiers, doit courir en coursives et escaliers pour remplir sa mission de lutte contre la récidive ? Qualifier de « maladroit » un agent qui continue de servir malgré une blessure pour ne pas fragiliser son service est une insulte à son dévouement.

Aujourd'hui, les services tiennent « à bout de bras » grâce aux sacrifices personnels des agents (ici, on rogne sur les congés pour s'en sortir, là on travaille au-delà du volume horaire qui ne sera ni payé ni récupérable). La gestion actuelle des risques est, de fait, hasardeuse et ne respecte plus les droits fondamentaux des personnels.

Nous vous demandons de prendre la pleine mesure de cette souffrance. Notre organisation syndicale poursuivra effectivement un véritable travail collaboratif pour restaurer des conditions de travail dignes et préserver l'attractivité d'un métier dont la noblesse est étouffée par une gestion purement comptable.

Le temps de l'alerte est passé Monsieur le directeur, celui de l'action est impératif.

FO JUSTICE CPIP

Copie : **Administration Centrale – Direction de l'Administration Pénitentiaire**

FO Justice – le 09 avril 2026

